



COMMUNIQUÉ

À l'issue de sa réunion du mardi 23 juin 2026, la Commission Régionale de Discipline de la Ligue de Football de Normandie a rendu sa décision concernant les incidents survenus lors de la rencontre de Coupe de Normandie U18 Féminines.

Compte tenu de la gravité des faits constatés et des responsabilités retenues, la Commission a prononcé la perte du match par pénalité pour les deux équipes. Elle a notamment considéré que le club recevant n'avait pas été en mesure de garantir la sécurité de l'ensemble des acteurs présents dans l'enceinte sportive.

La Commission a également relevé que le contexte ayant conduit aux incidents traduisait des responsabilités partagées dans la montée des tensions, sans que cela ne puisse en aucun cas justifier ou minimiser les violences commises.

La Ligue adresse tout son soutien à la jeune joueuse blessée et lui souhaite un prompt rétablissement. Par ailleurs, une procédure judiciaire étant en cours, il appartient désormais également à l'autorité judiciaire de poursuivre ses investigations, notamment afin d'établir les responsabilités individuelles des personnes impliquées, surtout celles ne figurant pas sur la feuille de match, et de statuer dans son champ de compétence.

En conséquence, Le Stade Malherbe Caen est déclaré vainqueur de la Coupe de Normandie U18 Féminines E2SE, sous réserve d'un éventuel appel dans les délais réglementaires.

La Ligue réaffirme son engagement total contre toute forme de violence et rappelle que le respect et la sécurité doivent demeurer au cœur de la pratique du football.

Romain FERET

Président de la Ligue de Football de Normandie

